

RAPPORT DE PRESENTATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MARS 2010

Ordre du jour

- ❖ Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2010.
- ❖ Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

- ❖ **FINANCES**
 - RAPPORT N°1: Compte de gestion de la commune – exercice 2009
 - RAPPORT N°2 : Compte de gestion du service de l'assainissement – exercice 2009
 - RAPPORT N°3 : Compte de gestion du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2009
 - RAPPORT N°4: Compte administratif de la commune – exercice 2009
 - RAPPORT N° 5: Compte administratif du service de l'assainissement – exercice 2009
 - RAPPORT N°6: Compte administratif du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2009
 - RAPPORT N°7: Affectation du résultat- Budget principal de la commune- Exercice 2009
 - RAPPORT N°8: Budget primitif de la commune – exercice 2010 :
 - A. Vote du budget
 - B. Vote des trois taxes communales
 - C. Subventions aux associations
 - RAPPORT N° 9 : Affectation du résultat du budget du service de l'assainissement – exercice 2009 :
 - RAPPORT N°10 : Vote du budget primitif du service de l'assainissement – exercice 2010
 - A. Vote du budget
 - B. Vote du taux de la taxe communale
 - RAPPORT N°11 : Vote du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2010

- ❖ **ADMINISTRATION GENERALE**
 - RAPPORT N°12 : Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
 - RAPPORT N°13 : Règlement intérieur des salles de sports

- ❖ **RESSOURCES HUMAINES**
 - RAPPORT N° 14 : Modification du tableau des effectifs- création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe

- ❖ **URBANISME, PATRIMOINE ET MARCHES PUBLICS**
 - INFORMATION AU CONSEIL : liste des marchés passés en 2009

RAPPORT N° 15 : Quartier « La Croix où l'on Prêche » - Cession des espaces publics

RAPPORT N° 16: Institution du droit de préemption urbain – Définition du périmètre d'application du D.P.U

RAPPORT N° 17 : Aménagement de sécurité routière – Convention Conseil Général de l'Oise

*
* *
*

Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

N° SG-DM-2010-01 Renouvellement du contrat d'abonnement avec CDC Numérique OFFRE SERVICE PUBLIC LOCAL 72 AVENUE PIERRE MENDES France 75914 PARIS CEDEX 13. Mise à disposition du Service – Public Local pour le site www-ville-chambly.fr pour la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010. Le coût total est 365,98 € TTC.

N° SG-DM-2010-02 portant passation d'un contrat de séjour de ski avec l'association Temps Libre du Pays Haut 13 RUE DU CHATEAU 55230 ARRANCY/CRUSNES. Le coût total de cette prestation est de 5 740,50 € TTC.

N° SG-DM-2010-03 portant passation d'un contrat d'engagement pour la représentation d'un spectacle avec la Cie Les Héliades 4 RUE DU PUIT 28480 HAPPOUVILLIERS. Le coût de cette prestation est de 1 450,00 € et frais de déplacement (0.50 €/km) pour un montant de 125 €.

N° SG-DM-2010-04 portant passation d'un contrat pour une étude phytosanitaire sur plusieurs arbres situé à Chambly sur le site de la Zac de la porte sud de l'Oise
» de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société EQUILIBRE, domiciliée 30 rue Charles Ferdinand Dreyfus – 91640 Fontenay les Briis, pour un montant de 3.576,04 € TTC.

N° SG-DM-2010-05 portant passation d'un marché en vue de la réalisation de prestations de géomètre dans le cadre de la réalisation des travaux de voiries et réseaux divers primaires de la Zac de la porte sud de l'Oise
» de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société CAILLEUX FOUCHE, domiciliée 42 rue M. Berthelot BP 74 93701 Drancy Cedex, pour un montant de 20.332,00 € TTC.

N° SG-DM-2010-06 portant passation d'un contrat avec LA POSTE 20 RUE JULES LEFEBVRE 80075 AMIENS CEDEX 1. Le coût de cette prestation est de 443.99 € TTC.

N° SG-DM-2010-07 Reconduction du contrat de maintenance des logiciels gamme Millésime avec statuts avec la société JVS-MAIRISTEM 7 espace Raymond Aron 51520 SAINT MARTIN SUR LE PRE. Le coût de cette prestation est de 2 247,62 € TTC.

N° SG-DM-2010-08 Reconduction du contrat de maintenance des logiciels gamme Millésime sans option avec la société JVS-MAIRISTEM 7 espace Raymond Aron 51520 SAINT MARTIN SUR LE PRE. Le coût de cette prestation est de 4 532.81 € TTC.

N° SG-DM-2010-09 portant passation d'une convention avec la Ferme Bus' Onnière 21 RUE SAINT BRICE 37260 PONT DE RUAN au multi accueil. Le coût total de cette prestation est de 550 € TTC.

N° SG-DM-2010-10 portant passation d'un contrat de mission avec la SARL YVES LECOINTRE 8 RUE DU GENERAL LECLERC 60260 LAMORLAYE. Le coût total de cette prestation est de 490.00 € HT.

N° SG-DM-2010-11 portant passation de contrats pour un concert avec le groupe MUSICA NOSTRA. MONSIEUR JAN LINHART (400 euros) 8 RUE DE L'ORME MORT 77810 THOMERY et MONSIEUR JULIEN TORZEC (100 euros) 99 RUE GRANDE 77300 FONTAINEBLEAU et MONSIEUR DOMINIQUE MUZEAU (150 euros) 78 ALLEE DE LA FERME DU CHATEAU 77000 VAUX LE PENIL et MONSIEUR RENE MIRAT (150 euros) 15 RUE DES 3 MAILLETS 77300 FONTAINEBLEAU. Le coût total de cette prestation est de 800,00 €.

N° SG-DM-2010-12 ANNULEE

N° SG-DM-2010-13 ANNULEE

N° SG-DM-2010-14 ANNULEE

N° SG-DM-2010-15 Avenant à la convention d'assistance en matière de conseil financier et fiscal

avec STRATORIAL FINANCES 58 COURS BECQUART CASTELBON BP 346 38509 VOIRON CEDEX

L'avenant portant sur la prolongation de la convention pour une durée d'un an (du 01/01/2010 au 31/12/2010) et sur le montant des prestations qui seront facturées sur une base de 935.00 € HT par jour (8 heures) et 836.00 € HT par réunion sur site.

N° SG-DM-2010-16 portant passation d'une convention au Multi Accueil. avec le C.L.E.C. 29, rue André Caron 60230 CHAMBLY. Le coût de cette prestation est de 504.90 € TTC.

N° SG-DM-2010-17 portant renouvellement du contrat d'assistance téléphonique, de maintenance matériel et suivi logiciel Protecsys avec la société HOROQUARTZ ZI ROUTE DE NIORT - BP 251 85205 FONTENAY LE COMTE CEDEX. Le coût total de cette prestation est de 3 756,21 € TTC.

N° SG-DM-2010-18 portant passation d'un contrat de location pour une exposition à la bibliothèque avec les EDITIONS SEPIA 6 AVENUE DU GOUVERNEUR GENERAL BINGER 94100 SAINT MAUR. Le coût total de cette prestation est de : 655.00 € TTC.

N° SG-DM-2010-19 avenant n°001 au contrat d'assistance et de maintenance n° 01.11.2009 du logiciel ATAL II avec la société ADUCTIS 1 Burospace 91571 BIEVRES CEDEX. Le coût total de ces prestations est de 306.69 € HT.

FINANCES

RAPPORT N° 1 : Compte de gestion de la commune – exercice 2009

Rapporteur : David LAZARUS

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagné des pièces justificatives correspondantes.

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2008	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2009	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE N
Investissement	17 952,93		- 1 308 588,04	- 1 290 635,11
Fonctionnement	4 090 789,53	1 500 000,00	2 275 019,29	4 865 808,82
TOTAL BUDGET	4 108 742,46	1 500 000,00	966 431,25	3 575 173,71

Le résultat brut de clôture des deux sections du compte de gestion 2009 est conforme aux résultats du compte administratif 2009 de la commune. Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver ce document.

Le compte de gestion de la commune est consultable auprès du service de la comptabilité

RAPPORT N° 2 : Compte de gestion du service de l'assainissement – exercice 2009

Rapporteur : David LAZARUS

Le compte de gestion du service de l'assainissement reflète toutes les opérations qui ont été passées sur l'exercice 2009.

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2008	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE OU SOLDE D'EXECUTION	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE N
Investissement	265 388,00		31 970,49	297 358,49
Fonctionnement	151 968,63	0,00	83 464,84	235 433,47
TOTAL BUDGET	417 356,63	0,00	115 435,33	532 791,96

Après vérification des comptes, les résultats du compte de gestion 2009 du receveur municipal correspondent à ceux du compte administratif 2009 du budget annexe du service de l'assainissement.

Le conseil municipal est invité à approuver ce document.

Le compte de gestion du service de l'assainissement est consultable auprès du service de la comptabilité

RAPPORT N° 3 : Compte de gestion du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2009

Rapporteur : David LAZARUS

Le compte de gestion du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise reflète toutes les opérations qui ont été passées sur l'exercice 2009.

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2008	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE OU SOLDE D'EXECUTION	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE N
Investissement	1 004 945,09		-982 826,83	22 118,26
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGET	1 004 945,09	0,00	-982 826,83	22 118,26

Les résultats du compte de gestion 2009 du receveur municipal correspondent à ceux du compte administratif 2009 du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise.

Le conseil municipal est invité à approuver ce document.

Le compte du budget de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise est consultable auprès du service de la comptabilité

Désignation d'un président de séance pour l'examen des comptes administratifs

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Le Maire rappelle que conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le vote se déroulera sans sa présence. Il propose au conseil municipal de nommer président de séance pour l'examen de ces points, Monsieur David LAZARUS, Maire Adjoint délégué aux finances de la commune.

RAPPORT N° 4 : Compte administratif de la commune – exercice 2009

Rapporteur : David LAZARUS

VU :

- ✓ le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.1612-12 et suivants ;
- ✓ la délibération n° 8-1 du conseil municipal du 26 mars 2009 approuvant le budget principal 2009 ;
- ✓ la délibération n° 9 du 25 juin 2009 approuvant la décision budgétaire modificative n° 1 ;
- ✓ la délibération n° 5 du 25 septembre 2009 approuvant la décision budgétaire modificative n° 2 ;
- ✓ la délibération n° 3 du 9 décembre 2009 approuvant la décision budgétaire modificative n° 3 ;

CONSIDERANT :

- ✓ que le compte administratif doit être présenté devant le conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du C.G.C.T. ;
- ✓ que le compte administratif présenté est conforme au compte de gestion de Monsieur le Trésorier ;

Il est proposé à l'assemblée municipale d'adopter le compte administratif de l'exercice 2009 joint en annexe à la présente note de synthèse dont le résultat brut de clôture s'établit comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	SOLDE	RESULTAT REPORTE N-1		R A R		RESULTAT DE CLOTURE
				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT	11 417 223,03	10 108 634,99	- 1 308 588,04		17 953,00	1 178 122,00	902 344,00	- 1 566 413,04
FONCTIONNEMENT	8 632 967,03	10 907 986,32	2 275 019,29		2 590 789,00			4 865 808,29
TOTAL CUMULE	20 050 190,06	21 016 621,31	966 431,25		2 608 742,00	1 178 122,00	902 344,00	3 299 395,25

TABLEAU DES CESSIONS ET ACQUISITIONS DE LA COMMUNE

Le conseil municipal est appelé à voter sur le tableau des cessions et acquisitions de la commune en 2009.

Ce document est inclus dans le compte administratif.

Pièce jointe : compte administratif de la commune 2009

RAPPORT N° 5 : Compte administratif du service de l'assainissement – exercice 2009

Rapporteur : David LAZARUS

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2009 du service de l'assainissement dont le résultat de clôture s'établit comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	SOLDE	RESULTAT REPORTE N-1		R A R		RESULTAT DE CLOTURE
				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT	61 730,53	93 701,02	31 970,49		265 386,00	65 293,00		232 063,49
FONCTIONNEMENT	192 131,81	275 596,65	83 464,84		151 967,00			235 481,84
TOTAL CUMULE	253 862,34	369 297,67	115 435,33		417 353,00	65 293,00		467 495,33

Pièce jointe : compte administratif du service de l'assainissement 2009

RAPPORT N° 6 : Compte administratif du budget de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2009

Rapporteur : David LAZARUS

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2009 de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise, dont le résultat de clôture s'établit comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	SOLDE	RESULTAT REPORTE N-1		R A R		RESULTAT DE CLOTURE
				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT	4 892 890,74	3 910 063,91	- 982 826,83		1 004 945,00			22 118,17
FONCTIONNEMENT	4 892 890,74	4 892 890,74	0					0
TOTAL CUMULE	9 785 781,48	8 802 954,65	- 982 826,83		1 004 945,00			22 118,17

RAPPORT N°7 : Affectation du résultat- Budget principal de la commune- Exercice 2009

Rapporteur : David LAZARUS

Compte-tenu des résultats de clôture de l'exercice 2009, il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- 2 200 000,00 € au c/ 1068 « EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES »,
- 2 665 808,00 € au c/ 002 « EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE »

RAPPORT N°8 : Budget primitif de la commune – Exercice 2010 :

Rapporteur : David LAZARUS

Conformément à la loi, un débat d'orientation budgétaire a eu lieu le 8 février 2010. Pour rappel, le budget primitif comporte les restes à réaliser 2009 et la reprise des résultats de l'exercice 2009.

Le projet de budget, conformément à la réglementation en vigueur, comporte des annexes, en particulier le tableau des effectifs et l'état de concours aux associations. La délibération d'adoption du budget vaut adoption du tableau des effectifs et de concours aux associations.

A. Vote du budget

Le budget 2010 reprend les principales orientations annoncées lors du conseil municipal du 8 février 2010.

Il s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2010	13 117 992,00	10 452 184,00
REPORTS 2009		2 665 808,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	13 117 992,00	13 117 992,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2010	13 169 466,00	14 735 879,00
RESTES A REALISER 2009	1 178 122,00	902 344,00
SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ 2009	1 290 635,00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	15 638 223,00	15 638 223,00
TOTAL BUDGET	28 756 215,00	28 756 215,00

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement est de **2 605 568,00 €**

Le vote est demandé, en fonctionnement, chapitre par chapitre et, en investissement, par opération pour les dépenses s'y rapportant, par chapitre pour les autres dépenses et les recettes.

B. Vote des trois taxes communales

Les taux de l'année passée ont été votés comme suit :

2009	
Taxe d'habitation	18,34 %
Taxe foncier bâti	39,98 %
Taxe foncier non bâti	61,18 %

Il est proposé au conseil municipal de les fixer de la manière suivante :

2010	
Taxe d'habitation	18,34 %
Taxe foncier bâti	40,38 %
Taxe foncier non bâti	61,18 %

C. Subventions aux associations

Il est proposé de voter les subventions aux associations telles que présentées ci-après :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Montant de la subvention 2010
A.C.P.G.	100,00€
A.N.A.C.S	100,00€
A.C.T.P.	100,00€
A.N.A.C.R.	100,00€
A.N.C.A.C.	100,00€
Anciens marins et marins anciens combattants (AMMAC)	200,00€
ARAC	100,00€
ARCHERS	500,00€
AUMONERIE (les amis de l')	300,00€
BILLARD CLUB	250,00€
C.L.E.C.	87 500,00€
CHAMBLY PETANQUE LE COCHONNET	500,00€
CHAMBLY BAD	11 000,00€
CHAMBLY PARENTS D'ELEVES	230,00€
COLOMBOPHILE	77,00€
COMITE DE JUMELAGE	1 525,00€
COMITE DU BOIS HOURDY	13 000,00€
COMITE France PALESTINE	1 200,00€
COOPERATIVE ECOLE CAMUS	485,00€
COOPERATIVE ECOLE CONTI	525,00€
COOPERATIVE ECOLE DECLEMY	470,00€
COOPERATIVE ECOLE LAHILLE	660,00€
COOPERATIVE ECOLE SALENGRO	470,00€
COOPERATIVE ECOLE TRIOLET	290,00€
DIAPASON	3 000,00€
DOM/TOM	1 400,00€
ECOLE DE MUSIQUE	104 000,00€
ENTENTE BASKET CHAMBLY PERSAN	2 700,00€
L'ENVOL	100,00€
F.C. CHAMBLY	50 000,00€
F.N.D.I.R.P.	100,00€
HAND BALL	40 000,00€
HARMONIE	5 000,00€
J.O.C.	300,00€
LES HIRONDELLES	900,00€
LA PALETTE	300,00€
LES JARDINS DE VALENCIENNES	100,00€
LES JARDINS FAMILIAUX	41 600,00€
SYNDICAT D'INITIATIVE	3 850,00€
U.N.C. (Union Nationale des Combattants)	168,00€
VELO CLUB	1 400,00€
TOTAL	374 700,00€

Pièce jointe : BP Commune 2010

RAPPORT N°9 : Affectation du résultat du budget du service de l'assainissement – exercice 2009 :

Rapporteur : David LAZARUS

Le résultat cumulé de la section d'exploitation pour l'exercice 2009 permet de dégager un excédent de 235 431,00 € qu'il est proposé au conseil municipal d'affecter en totalité au compte 002, compte tenu de l'absence de déficit d'investissement.

RAPPORT N°10 : Budget primitif du service de l'assainissement – exercice 2010

Rapporteur : David LAZARUS

A. Vote du budget

Le budget primitif 2010 du service de l'assainissement s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2010	477 759,00	242 328,00
REPORTS 2009		235 431,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	477 759,00	477 759,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2010	532 922,00	300 859,00
RESTES A REALISER 2009	65 293,00	
SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ 2009		297 356,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	598 215,00	598 215,00
TOTAL BUDGET	1 075 974,00	1 075 974,00

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir voter ce budget.

Pièce jointe : BP Assainissement 2010

B. Vote du taux de la taxe communale

Afin de financer les travaux nécessaires à l'entretien et au développement du réseau communal d'assainissement, il est proposé d'augmenter la taxe communale qui passerait donc de 0,65 € par m³ à **0,75 € par m³**.

**RAPPORT N°11 : Budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise –
exercice 2010**

Rapporteur : David LAZARUS

Le budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2010	6 055 227,00	6 055 227,00
REPORTS 2009		
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 055 227,00	6 055 227,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2010	5 016 153,00	4 994 035,00
RESTES A REALISER 2009		
SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ 2009		22 118,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	5 016 153,00	5 016 153,00
TOTAL BUDGET	11 071 380,00	11 071 380,00

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir voter ce budget.

Pièce jointe : BP ZAC Porte Sud de l'Oise 2010

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORT N°12 : Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité de l'eau potable

Rapporteur : Daniel BESSE

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics font obligation à l'exécutif de la commune de présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur l'exercice précédent.

Il est donc demandé au conseil municipal de prendre connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2008 tel que joint en annexe.

Pièce jointe : rapport 2008 sur l'eau potable

RAPPORT N° 13 : Règlement intérieur des salles de sports

Rapporteur : Pascal BOIS

La Ville de Chambly met à disposition des associations sportives et groupes scolaires, ses installations strictement réservées à la pratique du sport. Le respect des installations et du matériel nécessite le rappel de quelques règles élémentaires de discipline, d'hygiène et de sécurité. Il convient de rédiger un règlement intérieur pour la bonne utilisation de celles-ci.

Il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir l' approuver.

Pièce jointe : règlement intérieur

RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT N° 14 : Modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe

Rapporteur : David LAZARUS

Compte-tenu des besoins des services et suite à une réussite à un examen professionnel, il est demandé au conseil municipal de créer le poste suivant :

- ❖ 1 adjoint administratif de 1ère classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2010.

URBANISME- PATRIMOINE- MARCHES PUBLICS

INFORMATION AU CONSEIL : liste des marchés passés en 2009

Rapporteur : David LAZARUS

L'article 133 du code des marchés publics, issu du décret 2006-975 du 1^{er} août 2006, fait obligation au Pouvoir Adjudicateur de publier la liste des marchés conclu l'année N-1.

Conformément à l'arrêté d'application du 26 décembre 2007 de l'article précité, l'ensemble des marchés d'un montant supérieur à 20.000,00 € HT doivent être publiés.

Pièce jointe : liste des marchés 2009

RAPPORT N° 15 : Quartier « La Croix où l'on Prêche » - Cession des espaces publics

Rapporteur : Patrice GOUIN

Par délibération en date du 25 septembre 2009, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur la cession à la commune des espaces publics relatifs (voirie et espaces verts) au programme locatif réalisé par Oise Habitat

dans le nouveau quartier de « La Croix où l'on Prêche » cadastrés AI numéro 318.

Il convient également de délibérer sur la cession à la commune des espaces publics (voirie et espaces verts) desservant le lotissement concomitamment créé par Oise Habitat dans ce même quartier cadastrés AI numéro 297.

C'est pourquoi il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à engager toutes les démarches en vue de cette cession et à signer les actes correspondants.

RAPPORT N° 16 : Institution du droit de préemption urbain – Définition du périmètre d'application du D.P.U

Rapporteur : Patrice GOUIN

La commune a instauré un droit de préemption urbain sur son territoire. Le champ d'application du D.P.U. et son périmètre ont été définis par la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 13/11/96 (zones U et NA du P.O.S.). En 2006, le P.O.S. a été transformé en PLU ce qui a eu entre autres pour conséquences de modifier la dénomination des zones soumises au droit de préemption urbain (zones U et AU) et de les étendre. Lors de la dernière procédure de modification du PLU approuvé le 25/09/09, le plan de délimitation des zones de D.P.U. a été mis en cohérence avec les documents d'urbanisme. Monsieur le Député-maire demande au Conseil Municipal d'instituer le droit de préemption urbain sur les zones U et AU du PLU selon le plan présenté et correspondant aux nouvelles dispositions du PLU et de lui donner délégation pour exercer le droit de préemption au nom de la commune.

RAPPORT N° 17 : Aménagement de sécurité routière – Convention avec le Conseil Général de l'Oise

Rapporteur : René DISTINGUIN

La commune projette de réaliser les travaux d'aménagement de sécurité routière en agglomération. Les travaux sont réalisés sur routes départementales :

- Sur la R.D. n° 49, route de Neuilly-en-Thelle en entrée d'agglomération.
- Sur la R.D. n° 105, face à l'école Albert Camus.

Leur réalisation nécessite de passer une convention avec le département de l'Oise, gestionnaire du domaine public concerné. La convention définit les caractéristiques des aménagements, leurs conditions de réalisation, les responsabilités et les dispositions financières. Monsieur le Député-maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention.